



ÉLABORATION DU PLUI

CHAPITRE 10 – PAYSAGES ET PATRIMOINES CULTURELS





10. PAYSAGES ET PATRIMOINES

10.1 LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

UNITES PAYSAGERES








L'atlas des paysages de Normandie a été réalisé à la fin des années 90 sur la base des travaux universitaires de Pierre Brunet. Il distingue et décrit les unités paysagères qui caractérisent la basse Normandie, soulignant leurs évolutions sur le temps long. Ses éléments sont repris ci-après et complétés de commentaires issus de visites du VED.

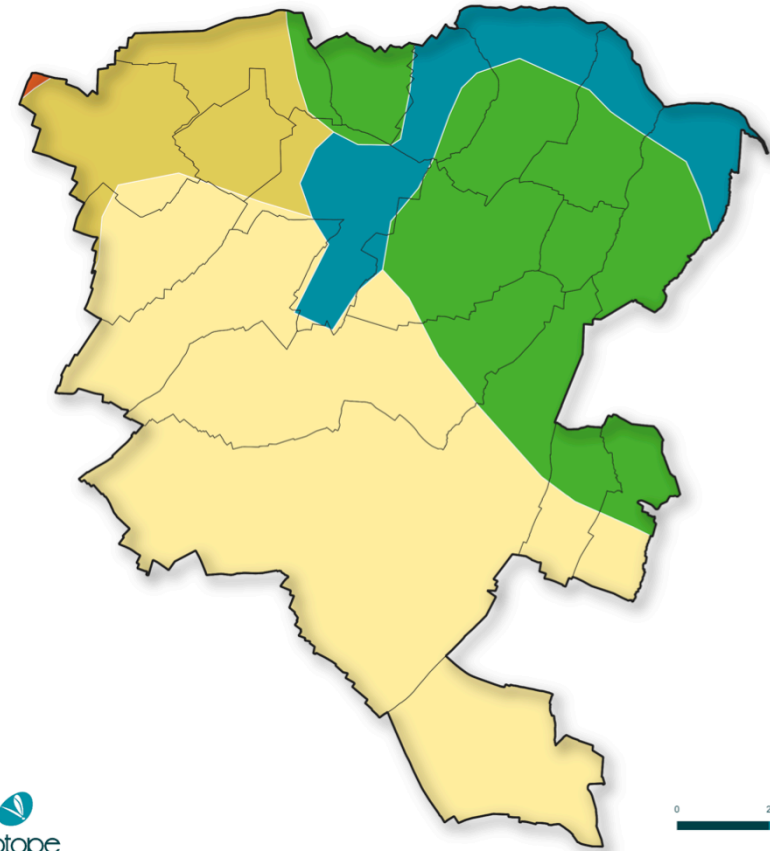
VED s'inscrit dans les trois grandes unités paysagères suivantes :

- ✓ les paysages de "campagne découverte", qui couvrent le nord-ouest du territoire, en bordure de l'agglomération caennaise, et se poursuivent jusqu'au sud-est ;
- ✓ les paysages de marais (quasi-plats) : marais de Vimont et marais de la Dives, en lisière nord-est ;
- ✓ entre les deux, les paysages vallonnés et bocagers de l'escarpement occidental du Pays d'Auge, qui couvre le quart nord-est du territoire.

Grands ensembles paysagers

Elaboration du PLUi de la Communauté de Communes Val Es Dunes (14)

- | | |
|---|---|
|  | Limites de Val Es Dunes |
|  | Limites communales |
| Ensemble paysager | |
|  | L'escarpement occidental du Pays d'Auge |
|  | Les marais de la Dives |
|  | La campagne de Caen septentrionale |
|  | La Campagne de Caen méridionale |
|  | Caen |



© CC Val Es Dunes - Tous droits réservés - Source : Région Normandie (2011) - Cartographie : Biotope, 2022



La campagne de Caen

C'est un paysage toujours très ouvert, ponctué de villages, qui couvre les communes de Cagny, Émiéville et Banneville-la-Campagne.

"Domaine des labours et des cultures céréalières depuis plusieurs millénaires, complètement défrichée, cette plaine a changé d'aspect depuis l'organisation en quartiers de parcelles lanifiées d'autrefois, jusqu'au damier actuel des grands champs rectangulaires ou carrés du remembrement, qui traduit la structure sociale agricole des grandes exploitations supérieures à 50 et plus souvent à 100 hectares. Mais elle conserve son peuplement en gros villages de bâtiments de pierres calcaires aux pignons en escalier, reliés par des rues bordées de hauts murs. Distants de 2 à 3 kilomètres, ils forment un semis dense. A la fin du XIXe siècle, ils s'étaient entourés d'auréoles de prairies encloses, aujourd'hui en large partie, supprimées. (...)*

La profondeur de vision ne dépasse jamais 2 à 4 kilomètres car, sur ces plans horizontaux se dressent vite les écrans des couronnes bocagères des villages, du parc boisé d'un château ou d'un enclos isolé qui rappelle les premières initiatives d'individualisme agraire. (...)"

* Pour ce qui concerne la partie est de cette unité paysagère, où se situe VED, le patrimoine vernaculaire est limité vu l'importance des destructions lors de la Libération.

La plaine au nord de Cagny



La campagne de Caen méridionale

Dite plaine de Caen-Falaise, au sud de l'unité précédente, elle se déploie sur un plateau qui s'élève progressivement, ouvrant des vues éloignées vers le nord. Elle est "sillonnée" de vallées en creux, comme celle de la Muance ou du Laizon, le long desquelles s'est implantée l'urbanisation. Elle présente des caractéristiques agricoles similaires à la précédente, bien que les sols y soient un peu moins riches. Elle couvre toutes les communes du sud du VED, de Frénuville à Condé-sur-Iffs, jusqu'à la moitié sud des communes de Cesny-aux-Vignes et Ouézy.

La plaine au sud de Chicheboville



Les marais de la Dives

" Au pied de l'escarpement du Pays d'Auge, les Marais de la Dives sont issus de la double sédimentation de la mer et des vallées augeronnes, qui a produit un singulier paysage bosselé où alternent îles et étendues inondables. Ce paysage, originellement très ouvert, se ferme vers l'amont au gré des plantations de peupliers. "

Cette unité paysagère se déploie en "V" inversé sur le territoire, des marais de Vimont à Janville, puis pour les marais de la Dives, sur la partie nord des communes de Cléville, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pierre-du-Jonquet et Janville. C'est un paysage agricole en forte mutation : les peupliers ont perdu leur intérêt économique, et l'embouche dans les marais (qui fit la richesse de ces terroirs), n'est plus l'économie qu'elle fut.

" Les marais de Basse-Normandie ne sont pas les roselières des botanistes mais correspondent à de basses vallées en cours de remblaiement que régulièrement l'hiver inonde et transforme en vastes miroirs d'eau. Ces étendues, bien souvent livrées à la prairie, parfaitement planes, ressemblent à des «îles en creux» dans le paysage élevé qui les environne.

L'arbre y est peu présent car la nappe phréatique très proche de la surface en asphyxie les racines. Seuls le saule et le peuplier sont susceptibles de survivre à de telles conditions. (...)

Ces étendues planes sont striées de canaux au tracé parfois géométrique.

(...) On les voit toujours dans une posture légèrement surélevée qui en accentue l'apparente étendue (...) les peupleraies aux troupes sagement rangées, occupent certaines parties des marais dont elles changent profondément l'aspect : le paysage ouvert devient fermé, la sensation d'île en creux s'estompe car ses limites se perdent, une nouvelle perception se fait jour à laquelle les jeux de lumière, sur les troncs régulièrement alignés, offrent parfois de grandes qualités plastiques.

L'intérêt économique du marais est né de la présence de cette ressource fourragère saisonnière qui permettait d'engraisser, pour l'automne, des bovins maigres achetés au printemps par les fermes dispersées sur les «îles» et les bordures bocagères. Les clochers en dôme des églises rappellent la période de prospérité qui découla de cette spéculation.

Ainsi se définissaient les traits traditionnels du paysage. Le fond, plan à l'amont, légèrement bosselé à l'aval, était nu à cause à la fois de l'inondation annuelle et de la fonction pastorale. Il prenait successivement deux visages : étendue blanche l'hiver, immenses herbages piquetés de bêtes pendant l'été. Par cette platitude et cette nudité, il se distinguait nettement des pentes des bordures et des «îles» dont le bocage descendait jusqu'à la limite des hautes eaux. (...)

La recherche d'une plus longue et plus stable utilisation du marais a entraîné des travaux hydrauliques destinés à évacuer plus rapidement les eaux d'inondation. Les premiers, de 1714 à 1748, aboutirent au drainage du marais de Vimont. Les plus importants furent réalisés sous le Second Empire avec l'endiguement de la Dives, le recoupement de ses méandres, le creusement du Grand Canal et de la Tranchée, et la construction de chaussées d'accès. Des réseaux quadrangulaires de fossés inscrivent leur dessin à Cléville, Saint-Pierre-du-Jonquet et dans le marais du Doigt.

(...)Les maisons semblent «nichées» dans leur écrin végétal et montrent les contrastes vifs entre les enduits de teinte claire et les colombages, parfois peints, dont les ambiances colorées rappellent le Pays d'Auge voisin."

Ce terroir de zones humides, aujourd'hui protégé par nature, a vu se développer la chasse, comme le montre le grand nombre de gabions.

Marais de la Dives



Les paysages de l'escarpement occidental du Pays d'Auge

Ils forment le fond de tableau des paysages précédents, vu le relief, la hauteur et les boisements de cet escarpement qui forment la lisière Est du territoire, au-delà de la Muance et du Laizon.

Ils se déploient des communes de Ouézy et Cesny-aux vignes*, jusqu'à Saint-Pierre-du Jonquet en passant par Airan et Argences.

"Les bois de sommet sont modestes, discontinus et le plus souvent la silhouette d'une haie dessine la crête. Dans cet arrière-pays d'un littoral touristique et urbanisé, les signes de négligence dans l'entretien du paysage sont multiples malgré la présence du village restauré de Beuvron. Si les clos sont peu retouchés et conservent leurs haies horizontales, celles-ci sont épaissies, les vergers incomplets et des friches à ronciers les envahissent. Par contre, les grandes prairies du piémont ont des haies délabrées.

* les vignes historiques trouvant leur place sur les coteaux exposés ouest, sud-ouest, ici comme à Argences

Le bocage au nord d'Airan et de Cesny



Les coteaux d'Argences



10.2 LES ELEMENTS PAYSAGERS

LA PRESENCE ARBOREE DANS L'ESPACE RURAL

Elle s'exprime différemment dans la plaine et dans le bocage.

Dans la première, les arbres, qu'ils soient le long des voies ou qu'ils forment des parcs, bien que peu nombreux, jouent un rôle important de ponctuation du paysage. S'y joutent les boisements des marais (peupliers) ou des abords de marais, comme à Vimont ou Chicheboville.

Dans le bocage, ce sont les haies, plus ou moins denses, plus ou moins hautes qui referment le paysage.



Cléville



Janville



Condé-sur-lfs



Vimont



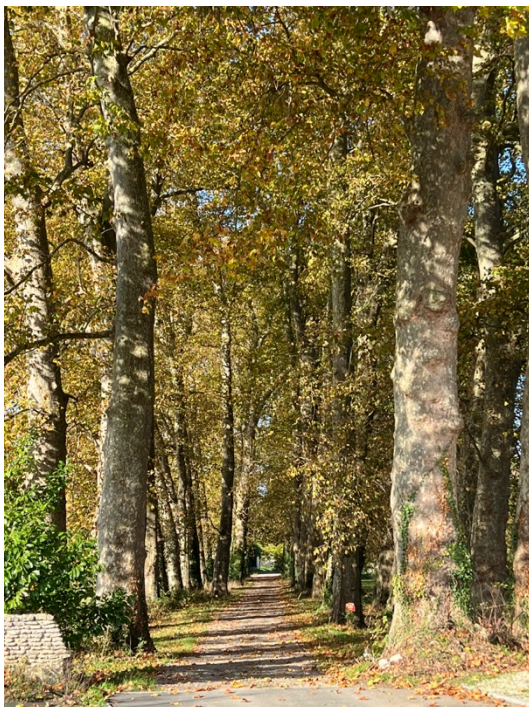
Frénouville

LA PRESENCE ARBOREE DANS OU EN BORDURE DE L'ESPACE URBANISE

✓ *Alignement d'arbres et masses boisées des parcs*



Le long du parc du château de Chicheboville



Parc du Château de Vimont

v Argences

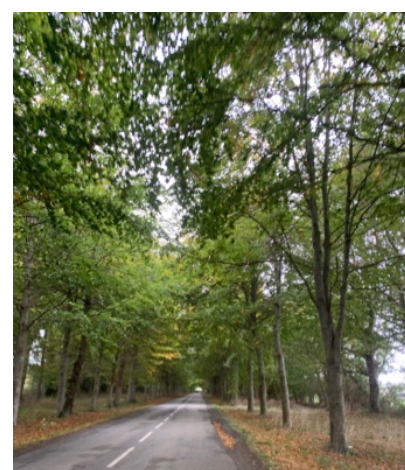


Entrée Est de Cesny-aux-Vignes

v Alignement à Banneville-la-Campagne



v Le long de la RD613



LA PRESENCE URBAINE DANS L'ESPACE PERIURBAIN ET RURAL

✓ *Les éoliennes*

Présentes dans la partie sud-est du VED, elles sont très visibles dans ce paysage de plaine ouverte.



Vue sur les éoliennes depuis le bourg de Conteville



Vue sur les éoliennes depuis la descente des Pédouzes à Moulf

✓ *Les lignes à haute tension*



Vue depuis Bellengreville



✓ *Les deux !*



LA PRESENCE URBAINE DANS L'ESPACE PERIURBAIN ET RURAL

✓ *Lisières urbaines*



Argences



Moulton



Cesny-aux-Vignes



Cagny



Fierville-Bray

PAYSAGES FERROVIAIRES



Airan



Gare de Moul-Argences



Gare de Cagny-Frénouville

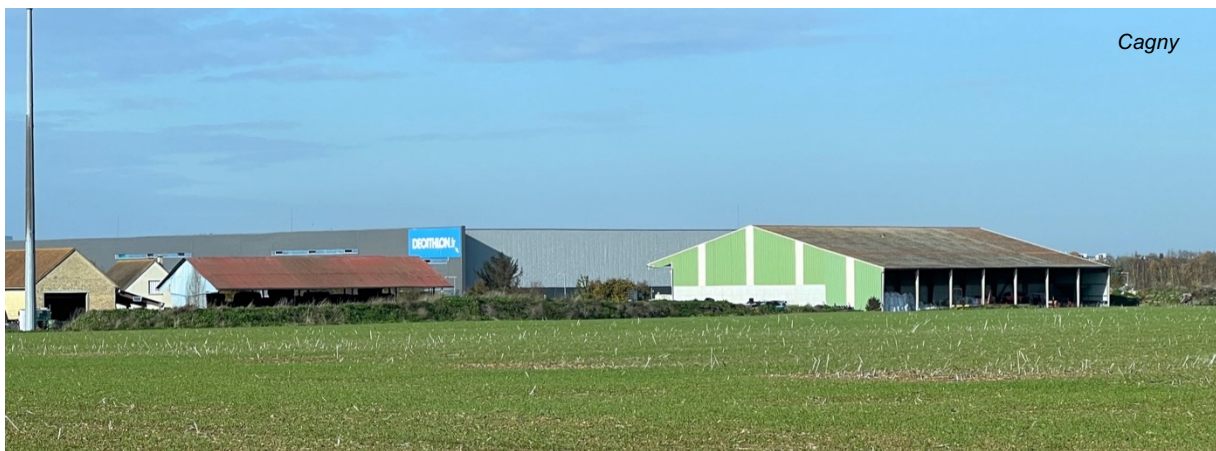
PAYSAGES DES CONSTRUCTIONS AGRICOLES



Billy



Janville



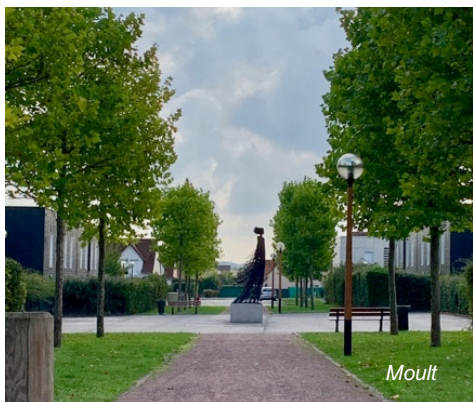
Cagny



10.3 – CADRE VIE ET PAYSAGES URBANISES

ESPACES PUBLICS

✓ avec et sans arbres



Centre-bourg d'Argences / Traversée de Moult / Place de Bellengreville :



CLOTURES ET LIMITES ENTRE LES ESPACES PUBLICS ET PRIVES

La limite entre l'espace privé et l'espace public est un élément important du paysage urbain. Elle contribue à son identité ou sa banalisation.

Les opulents bâtiments agricoles anciens étaient ceints de hauts murs en pierre, parfois dans le prolongement d'un pignon ou d'une façade à l'alignement.

Les villas XIX^e - début XX^e généraliseront l'implantation en recul de l'alignement. La clôture est alors souvent un muret surmonté d'une grille en fer forgé.

Les pavillons de ces dernières décennies ont repris ce mode d'implantation. La typologie des clôtures a varié au fil des modes constructives : poteaux avec lisses ou claustra en béton, murets bas et structure de bois ou PVC à claire-voie, haut mur enduits, haies opaques ou d'essences variées, claustra de bois, structures métalliques grillagées doublées de lame PVC ou (pire) de textile vert, etc.



Clôtures disparates



Murs en pierre



Claustra de bois



Haie opaque



Muret bas et claire-voie



Haie d'essences variée



Mur non fini

PAYSAGES ROUTIERS LE LONG DES VOIES A GRANDE CIRCULATION

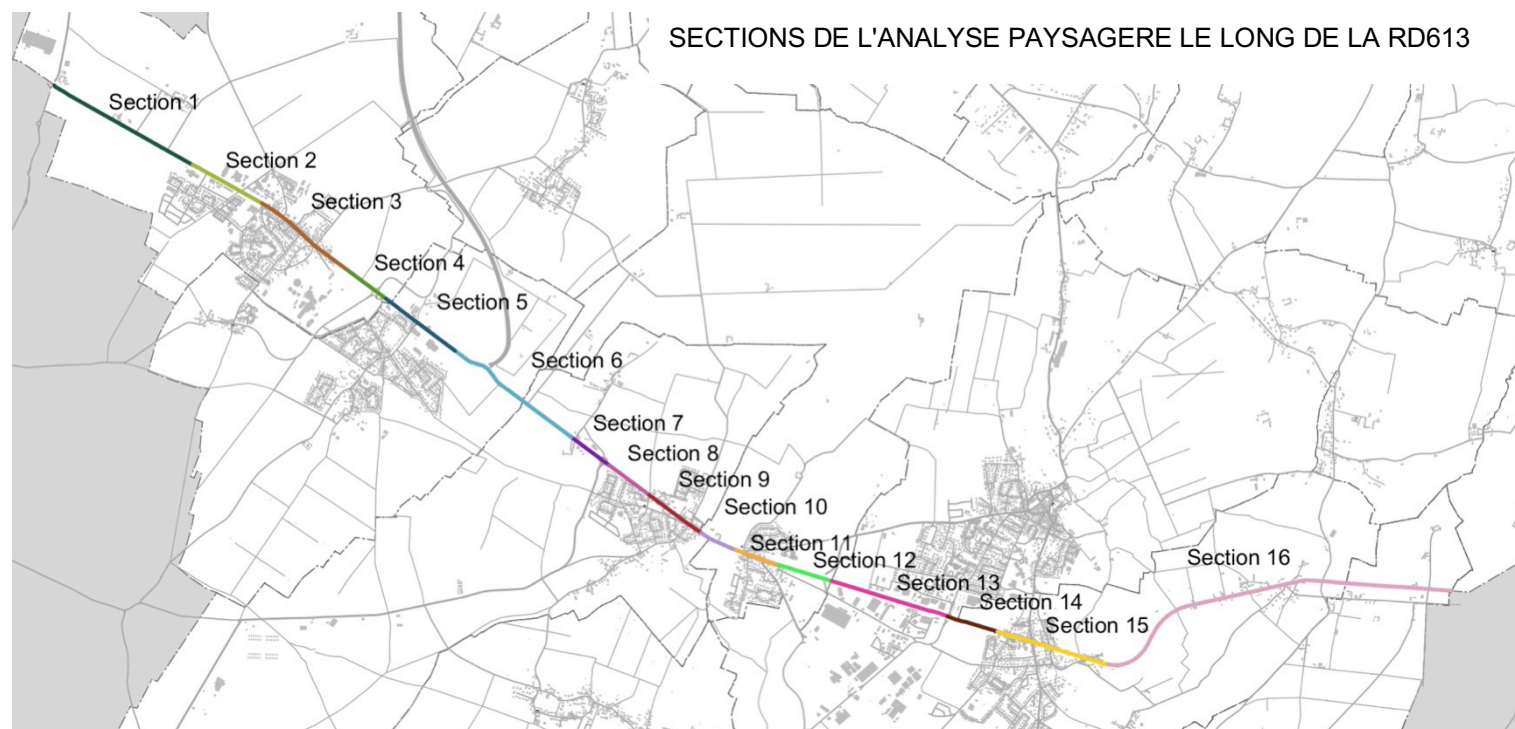
VED est traversé par trois voies à grande circulation : la RD 613, l'A13 et l'A813 qui relie les deux précédentes. Ce classement soumet les terrains non urbanisés qui les bordent à l'article L.111-6 du code de l'urbanisme qui stipule :

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. »

✓ La RD613

La RD 613 est un axe structurant pour VED. Elle le traverse d'est en ouest en passant par six communes de l'intercommunalité.

Son tracé est celui de l'ancienne route nationale 13 (aujourd'hui déviée par l'autoroute A13), qui était elle-même un nouveau tracé de l'ancienne voie royale qui reliait Paris à Cherbourg.



SECTION 1 : ENTRE MONDEVILLE ET CAGNY

Ce segment commence au petit rond-point "Decathlon" et se termine où commence la zone d'activités économiques (ZAE) de Cagny. Il est bordé par des champs.

La route est une double voie avec un accotement stabilisé. Cependant, il n'y a pas d'aménagement cyclable qui permettrait de relier la piste cyclable de Caen à celle de Cagny.



SECTION 2 : ENTRÉE DANS CAGNY DEPUIS CAEN PAR LA ZONE D'ACTIVITÉS

Ce segment est celui qui traverse la ZAE de Cagny. Il représente l'entrée de la ville lorsque l'on arrive de Caen. Un double alignement d'arbres longé par un chemin qualifie le bord de la voie au sud. Le double alignement d'arbres initie une voie cyclable qui n'est pas encore reliée à celle qui arrive de l'agglomération caennaise plus à l'est.

De l'autre côté, le bord de route ne comporte pas d'aménagement paysager excepté devant l'entreprise de transport Perrenot.



SECTION 3 : LE BOURG DE CAGNY

L'entrée du bourg où se trouvent les commerces a été aménagée avec des contre-allées pour permettre le stationnement et le passage d'une piste cyclable.

Au niveau de la mairie et de l'église, il y a une place plantée qui borde la route et qui offre une perspective sur l'ancien parc du château. Le reste du segment est longé par des places de parking accolées aux trottoirs et des maisons de bourg mitoyennes.

L'entrée de ville lorsque l'on vient de Caen est aménagée. Lors de l'arrivée à Cagny dans l'autre sens, on peut nettement observer les imposantes infrastructures de la sucrerie mais il n'y a pas d'aménagement de cette entrée de ville.



SECTION 4 : SÉPARATION ENTRE CAGNY ET FRÉNOUVILLE

La coupure d'urbanisation entre les deux communes est brève. La route est bordée par des champs. D'un côté, on peut voir un alignement d'arbres aménagé récemment ainsi qu'un chemin qui qualifie le bord de route. Ce cheminement initie une piste cyclable qui permet donc d'aller de la sucrerie de Cagny à l'entrée de Frénoville. Cependant, avant et après, il n'y a plus de chemin et il faut donc longer la route.



SECTION 5 : FRÉNOUVILLE

Ce segment ne passe pas dans le bourg de Frénoville, il le longe ainsi qu'une zone dédiée aux activités économiques. La commune n'est donc pas traversée par la RD613.

La partie bourg est longée par les haies des jardins ou de hauts murs. De l'autre côté, on peut toujours voir les champs.

Puis on passe devant un concessionnaire de camion bien visible depuis la voie qui ne possède pas d'aménagement paysager et STG qu'on ne voit pas car la route est bordée d'une haie.

Il n'y a pas de piste cyclable mais toujours un accotement stabilisé d'un côté de la route. De plus, il y a une zone de dépassement pour les usagers qui vont en direction d'Argences.



SECTION 6 : ENTRE FRÉNOUVILLE ET BELLENGREVILLE

Ce segment est celui qui relie Frénoville à Bellegreville mais il s'arrête au niveau du manoir de la Perquette. La voie est toujours bordée par des champs parfois structurés par des haies.

Puis nous arrivons au rond point (végétalisé) qui permet de rejoindre l'autoroute.

Après, se trouve une nouvelle zone de dépassement pour l'autre voie.

Il n'y a pas d'aménagement cyclable, seulement une bordure végétale.



SECTION 7 : FUTUR DÉVIATION BELLENGREVILLE / VIMONT

Ce segment va de la Perquette à Bellegreville. Il comprend le rond point où doit se faire un des raccords avec la déviation Bellegreville / Vimont. Pour l'instant, la voie est longée par un garage et quelques habitations à gauche et à droite, par le manoir de la Perquette (monument historique inscrit). Cependant, le domaine est protégé par des haies.

Le reste du segment est bordé par des haies et des rangées d'arbres. Il n'y a pas de piste cyclable.



SECTION 8 : ARRIVÉE À BELLENGREVILLE

Ce segment longe la partie ouest de la commune avant de la traverser. Le bord de la route est qualifié par un alignement d'arbres d'un côté et des haies de l'autre qui servent à protéger les habitations. Elles s'estompent à mesure qu'on approche de l'entrée de ville.

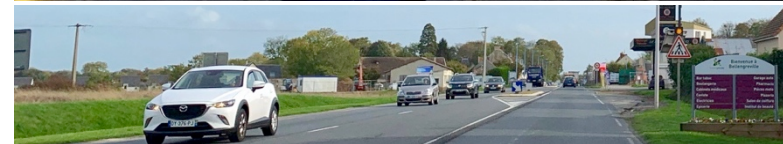
Il n'y a pas d'aménagement cyclable.



SECTION 9 : BELLENGREVILLE

Ce segment traverse le bourg de Bellegreville. La voie est bordée par des maisons alignées et accolées ainsi que des places de stationnement sur une grande portion de la voie. Elles sont longées par un trottoir.

Lors de la traverser de la commune on ne remarque pas d'aménagement paysager. Même la place commerciale est seulement composée d'un parking. Les entrées de ville sont marquées par un panneau qui nous indique les commerces et services existant dans la commune. Il n'y a pas d'aménagement cyclable.



SECTION 9 : SÉPARATION ENTRE BELLENGREVILLE ET VIMONT

Le segment qui sépare Bellengreville de Vimont est cours voir inexistant car on longe le grillage et la haie du château de Vimont. En face, nous pouvons voir un champ puis un verger à mesure que l'on s'approche de Vimont.

Pas d'aménagement cyclable.



SECTION 10 : VIMONT

La route est bordée de places de stationnement par endroits et de trottoirs étroits. Les maisons en bord de route sont alignées et accolées. Cependant, certaines sont implantées loin de la voirie et possèdent des jardins arborés qui qualifient le paysage dans la partie est de la ville. Les trottoirs sont, par endroit, ornés de pots de fleurs.

Pas d'aménagement cyclable.



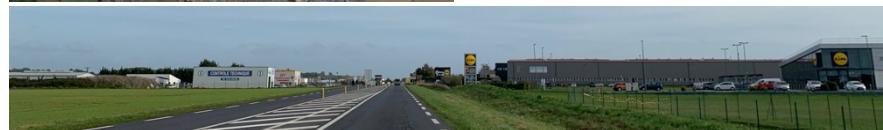
SECTION 11 : SÉPARATION ENTRE VIMONT ET ARGENCES – DÉPART DÉVIATION

Ce segment commence à la sortie de Vimont et s'arrête à la ZAE d'Argences. Il est marqué par la construction nouvelle d'un rond point qui permettra d'accéder à la déviation de Vimont / Bellengreville. Cette partie est bordée par des champs. Pas d'aménagement cyclable.



SECTION 12 : ZAE ARGENCES / MOULT

Ce segment est bordé par la ZAE d'Argences et de Moul. Il n'y a pas d'aménagement paysager sur le bord de la route et donc la vue est dégagée sur les bâtiments commerciaux. Quelques arbres sont plantés de manières éparées mais ils ne permettent pas de qualifier le bord de la voie. Pas d'aménagement cyclable.



SECTION 13 : ARGENCES

Ce segment commence au rond-point de Leclerc situé à Argences et se termine à l'entrée de Moul. La voie ne passe pas à proximité des habitations d'Argences. Cependant, après avoir passé le Leclerc, on peut voir des habitations en arrière-plan, ainsi que le centre aquatique « Dunéo ». En face, il y a des champs. Pas d'aménagement cyclable.



SECTION 14 : MOULT

Ce segment est bordé en majeure partie par des larges trottoirs qui sont parfois réduits pour devenir des places de parking. En bord de route sont implantées des maisons de bourg accolées. Il y a peu d'aménagement paysager à l'exception de l'entrée ouest qui est longée par un cheminement piéton entouré d'arbres et d'herbes.

Il y a une petite bande cyclable d'un côté de la voie.



SECTION 15 : TRAVERSÉE DU HAMEAU LES PÉDOUZES

Le reste de la RD 613 passe par le hameau Les Pédouzes. Avant et après les habitations, la voie passe dans un espace structuré par d'épaisses haies dont il n'est pas possible de voir au delà de la route.

De plus, une partie du segment se trouve en pente donc lorsque l'on se dirige vers Moulton cela nous permet d'avoir un point de vue sur la commune et au-delà puisqu'on peut voir les éoliennes de Chicheboville. A contrario, lorsqu'on se trouve dans l'autre sens, la vue est bouchée par le sommet de la colline.

Compte tenu de cette montée, la route est équipée de glissière de sécurité et il n'y a pas d'aménagement cyclable.



EN SYNTHÈSE

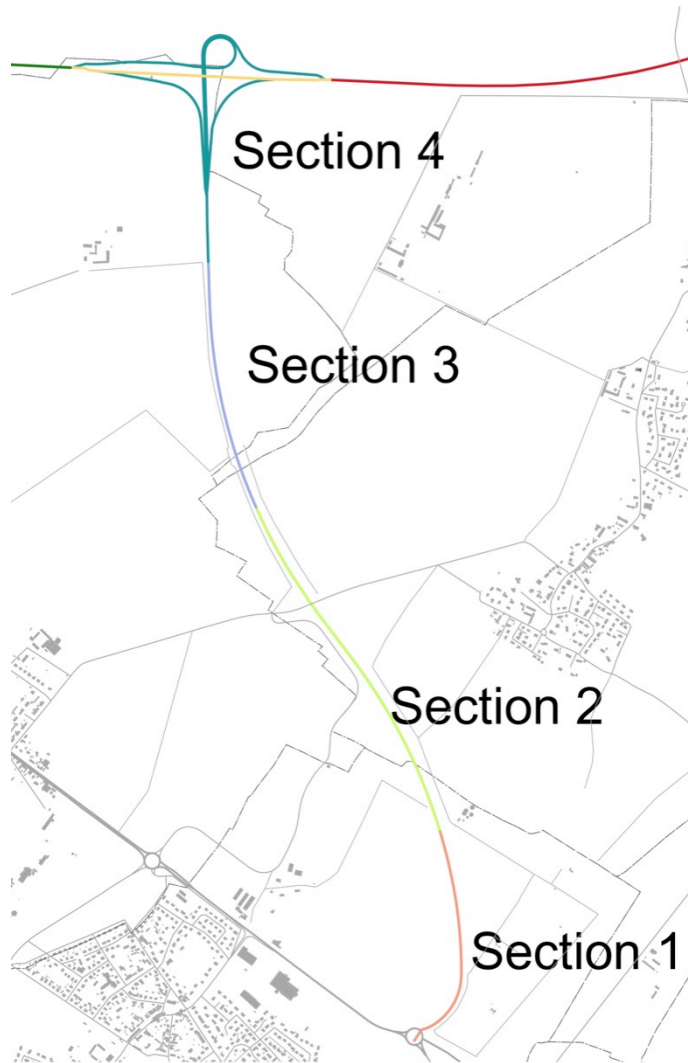
- Une route départementale qui traverse le territoire d'est en ouest et qui passe par 6 communes ; 3 zones d'activités (Cagny, Frénouville, Argences/Moulton).
- Dans les bourgs, le long de la voie, se trouvent des trottoirs larges ; des places de stationnement ; des maisons accolées et alignées ; des commerces ; des monuments historiques mais peu d'aménagement paysager.
- Peu d'aménagement cyclable.
- La séparation des communes est structurée généralement par un paysage agricole parfois composé de haies. Ces segments de voie sont généralement entrecoupés de rond point permettant de desservir le nord et le sud du territoire.
- Ajout d'un tronçon routier qui permettra de dévier le trafic de Bellengreville et Vimont.

ENJEUX :

- Aménagements cyclables sécurisés.
- Aménagement paysager aux abords des constructions hors des communes ou le long des zones d'activités économiques.
- Insertion de la publicité et des enseignes commerciales dans le paysage.
- Insertion paysagère des monuments historiques classés ou inscrits.

✓ **L'A813**

L'A813 est une petite section autoroutière de quatre kilomètres entre la D613 et l'A13. Elle permet de relier VED à l'autoroute qui permet d'aller vers Caen ou vers Rouen ou Paris. C'est une autoroute payante. Cette autoroute peut être divisée en plusieurs section en fonction de ce qui la borde, dont on propose la lecture suivante par section :

**SECTION 1 : BORD DE ROUTE AVEC HAIES**

Ce segment part du rond point situé entre Frénouville et Bellengreville jusqu'à la station d'épuration qu'on aperçoit en bord de voie. Cette partie de l'autoroute est, au départ, bordée d'une haie haute d'un côté et rien de l'autre.

Puis, lorsque la route passe en 2x2 voies, on peut observer une haie qui borde la route. Elle n'est pas toujours très haute et discontinue ce qui permet de voir les champs derrière ainsi qu'un plan d'eau. A la fin du segment, on aperçoit derrière une haie la station d'épuration.



SECTION 2 : BORD DE ROUTE AVEC TALUS

Ce segment commence au niveau de la station d'épuration et s'arrête après le pont au niveau de la borne SOS. Cette partie a la particularité d'être longée par un talus de chaque côté qui sont eux même surmontés de petits arbres par endroit. Cela doit permettre de protéger les habitations de la commune d'Émiéville qui se trouvent plus au nord-est et de Cagny au sud-ouest. Les voies passent sous le pont de la D225.



Talus d'un seul côté

Talus des deux côtés avec
vue sur le pont

Vue sur le pont

SECTION 3 : BORD DE ROUTE NU

Ce segment commence au niveau de la borne SOS et s'arrête à l'échangeur avec l'A13.

Il a la particularité de n'être bordé par aucune haie. Cependant, parfois des petits bosquets ou arbres sont présents. La vue est donc dégagée sur les champs.



SECTION 4 : RACCORD AVEC L'A13

On peut apercevoir, au début du segment, un corps de ferme, où se trouve le prieuré de Cagny qui est inscrit au monument historique. Cependant, il n'est pas possible de le distinguer clairement car il est en partie masqué par des arbres. Mis à part ce bâtiment, il n'y a pas d'autre bâtiment visible autour de l'A813.

Le segment commence par la séparation de la route qui permet d'arriver sur l'échangeur. C'est une grosse infrastructure routière, qui comprend un pont, 4 routes distinctes et des péages puisque l'A13 et l'A813 sont payantes.

Pour passer de l'autre côté de l'A13, nous passons sur un pont qui nous permet de voir au loin dans toutes les directions. On peut donc observer un paysage rural composé de champs et de haies ainsi qu'un paysage routier : l'A13 et ses péages. On peut voir qu'un aménagement paysagé a été fait autour de l'échangeur. Des arbres ont été plantés pour former un petit bois entre les voies qui se séparent et l'A13 est bordée d'alignement d'arbres (voir section suivante).

Enfin, la vue, lorsque l'on se trouve sur les deux autres sections de l'échangeur, est sensiblement la même : un espace de verdure avec des arbres ou une vue sur les champs.



Pont de l'échangeur



EN SYNTHESE

- *Petite autoroute qui permet de lier la D613 à l'autoroute A13 qui mène à Caen ou à Paris.*
- *Le paysage traversé est constitué principalement de champ. Il est également possible de voir la station d'épuration, un plan d'eau, un corps de ferme et son prieuré inscrit à l'inventaire des monuments historiques.*
- *Le paysage est partiellement masqué par des haies ou un talus.*

ENJEUX :

- *Protéger le corps de ferme et le prieuré des nuisances de l'autoroute*

Vue sur le corps de ferme et le prieuré



Arrivée sur l'échangeur

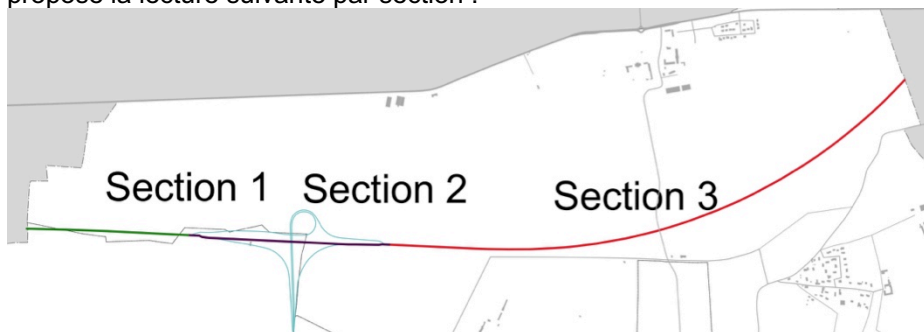


Vues depuis les bretelles routières :



✓ L'A13

L'A13 est la plus vieille autoroute de France. Elle relie Paris à Caen en passant par Banneville-la-Campagne et en longeant Cagny. Certaines sections ne sont pas payantes mais ce n'est pas le cas de celle passant par VED. Cette autoroute peut être divisée en plusieurs sections en fonction de ce qui la borde, dont on propose la lecture suivante par section :

**SECTION 1 : LE LONG DE CAGNY**

Ce segment longe le territoire de Cagny au sud et celui de Banneville-la-Campagne au Nord.

Après la zone d'activités économiques de Démouville, l'A13 est bordée de champs et aucun aménagement paysager se trouve le long des voies. Il est donc possible de voir au loin la commune de Cagny, sa sucrerie et les éoliennes.



Vue direction Paris



Vue sur Cagny



Vue direction Caen

SECTION 2 : JONCTION AVEC L'A813

Ce segment se trouve au niveau de l'échangeur avec l'A813. Les infrastructures routières et les péages qui permettent de changer d'autoroute prennent beaucoup de place dans le paysage et ne permettent donc pas de distinguer ce qui se trouve en arrière plan. On ne voit donc pas le corps de ferme au sud. Nous pouvons également observer au niveau des péages que des alignements d'arbres ont été aménagés de chaque côté des voies.

De l'autre côté du pont en allant vers Paris, de part et d'autre de l'autoroute se trouvent d'épaisses haies qui empêchent de voir le paysage. Elles masquent donc le haras de Manneville et une partie des habitations de Banneville-la-Campagne.



Les péages – Vue vers Paris



Les alignements d'arbres – Vue vers Paris



Vue vers Caen



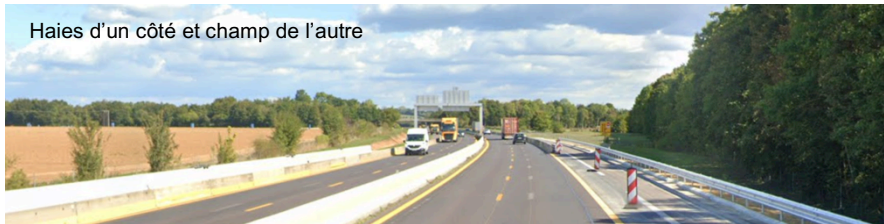
Vue vers Paris

SECTION 3 : BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE

Ce segment traverse la commune de Banneville-la-Campagne. L'autoroute est bordée d'arbres hauts et fournis parfois plantés sur un talus qui masquent le paysage. Par endroit, il est cependant possible de voir les champs car la haie disparaît. Il y a également un angle de vue sur l'église et la mairie de Banneville-la-Campagne, puis sur les habitations du hameau Le Havre.



Haies fournies de chaque côté



Haies d'un côté et champ de l'autre



Haies sur différents plans

Vue sur l'église et la mairie de Banneville-la-Campagne :



Vue sur le hameau Le Havre



EN SYNTHESE

- L'A13 permet de relier Caen à Paris en passant par Cagny et Banneville-la-Campagne.
- Il est possible de voir les habitations de ces deux communes au loin. On peut notamment voir la sucrerie de Cagny et les éoliennes ainsi que la mairie et l'église de Banneville-la-Campagne.
- Les autres paysages traversés sont des champs partiellement masqués à l'aide de haies.
- L'échangeur avec l'A813 crée un gros complexe routier non loin d'un corps de ferme.

ENJEUX :

- Aménagement paysager au niveau de l'échangeur
- Aménagement paysager et de protection au niveau des habitations.

10.4 EN SYNTHÈSE

UNITES PAYSAGERES	OUVERTURE PAYSAGERE / PERCEPTIONS	POINTS DE REPERE	ENJEUX ET POINTS DE VIGILANCE
<i>La campagne de Caen et de Caen Falaise</i>	Paysage très ouvert où les infrastructures et les urbanisations sont très visibles	<ul style="list-style-type: none"> - les clochers - les alignements d'arbres - les haies hautes - les lignes haute tension - les grandes infrastructures routières - les éoliennes - la silhouette des urbanisations dont celles des activités économiques - les quelques urbanisations, vestiges d'un monde rural ancien 	<ul style="list-style-type: none"> - les "ceintures vertes" en lisières d'urbanisation - les haies et alignements d'arbres le long des voies
<i>Les paysages de marais</i>	Paysage que l'on découvre en surplomb, depuis les voies en digue ou les coteaux riverains, lors d'une ouverture visuelle à travers le maillage bocage. Souvent ouvert, il peut être refermé par les peupleraies.	<ul style="list-style-type: none"> - les alignements d'arbres (peupliers) - le réseau de canaux - les éléments paysagers des grandes propriétés (parcs, allées, murs, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - le réseau de canaux à entretenir - le devenir des peupleraies (enfrichement ou défrichement ?) - la présence agricole / la présence récréative
<i>Les paysages de l'escarpement occidental du Pays d'Auge</i>	Les routes et chemins sont traditionnellement encadrés de haies sur talus qui ferment les vues. Des vues éloignées existent depuis les coteaux sur la plaine ou le marais.	<ul style="list-style-type: none"> - la ripisylve des bords de cours d'eau (Muance, Laizon, ...) - les haies - les clochers 	<ul style="list-style-type: none"> - les ouvertures visuelles dans le maillage de haies, sur les éléments identitaires du territoire

10.5 – PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER

SITES CLASSES, SITES INSCRITS

La loi du 2 mai 1930, intégrée aux articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement, permet de préserver les espaces du territoire français qui présentent un intérêt au titre de 5 critères suivants : intérêt pittoresque, artistique, historique, légendaire et/ou scientifique. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité. Dans un site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect du site sont soumis à une autorisation préalable du ministère chargé des sites.

Le territoire compte deux sites classés (et aucun site inscrit) :

✓ **la Tour de Valmeray sur Airan (commune de Valambray)**

Site (N°14036) de 2 ha dans la vallée de la Muance, classé en 1935, pour son intérêt historique lors de l'accession au pouvoir du Duc Guillaume. Il accueille les vestiges du clocher d'une église du XVII^e siècle, d'une dizaine de mètres de haut.



DREAL/Y. Briécin

✓ **l'If du cimetière de Poussy-la-Campagne,**

Ce site (N° 14040) classé en 1935, protège l'if du cimetière en cœur de bourg.



DREAL/P. Calineau

L'église de Poussy-la-Campagne vue de la route de Saint-Sylvain

MONUMENTS HISTORIQUES

VED compte début 2022,

- ✓ 7 monuments classés (dont 4 églises),
- ✓ 15 monuments inscrits (dont 9 châteaux ou manoirs et deux églises).

Le territoire est de plus concerné par les périmètres de protection des monuments suivants, situés sur des communes voisines :

- ✓ Le château et parc de Canon (XVIII^e), classé le 11 juin 1941 ;
- ✓ L'église de Méry-Corbon, inscrite le 17 juillet 1926 ;
- ✓ Le clocher de l'église Saint paterne (XII^e) d'Ernes, classé le 22 oct. 2013.

A PRECISER AVEC L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

- Les périmètres de protection qui méritent d'être remplacés par une délimitation des abords

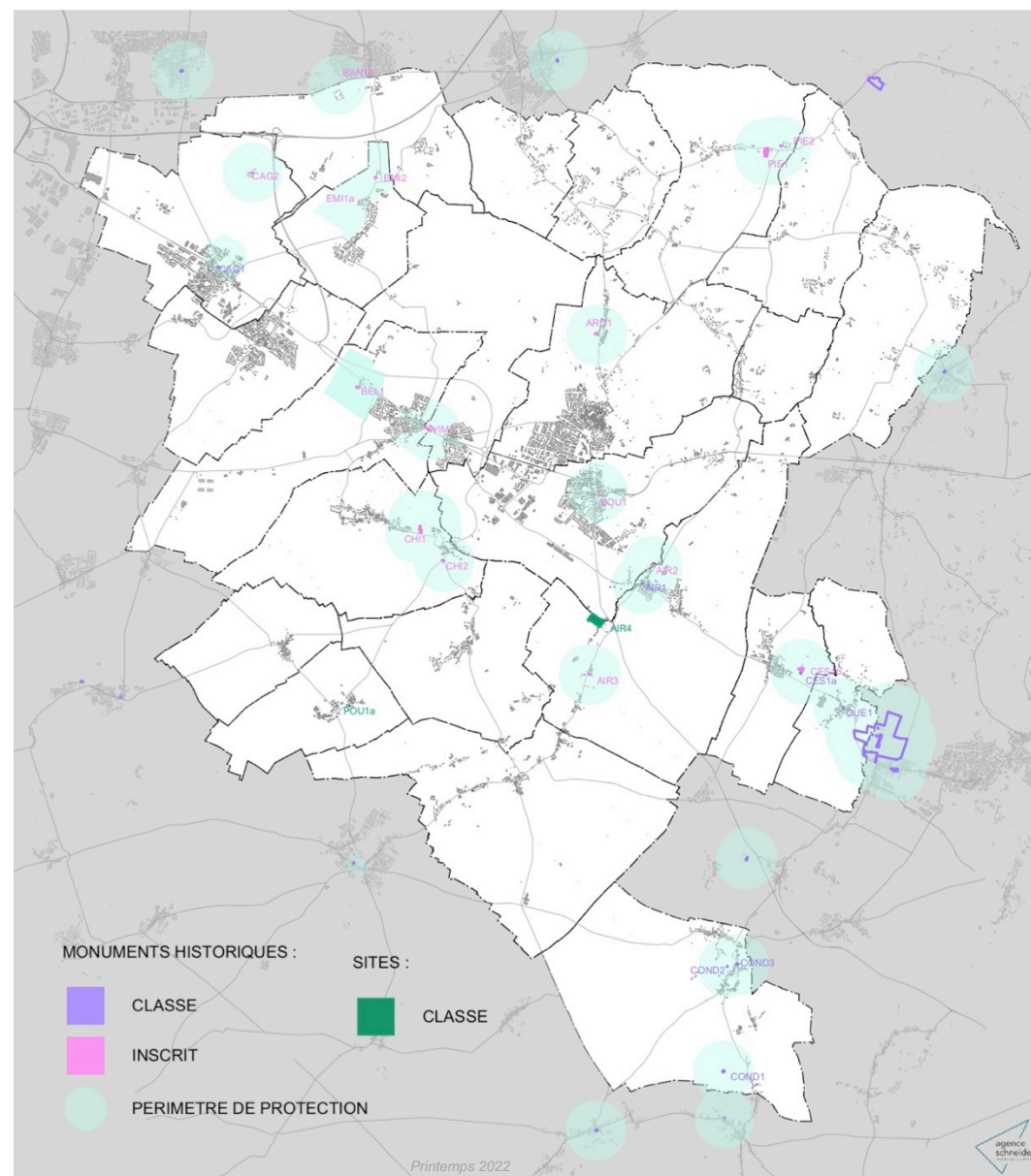


Château de Cesny-aux-Vignes



Chapelle Notre-Dame de Béneauville
Chicheboville

MONUMENTS HISTORIQUES



Commune déléguée	Monuments historiques	Classé ou Inscrit	Date	Périmètre des abords modifié/ date
Airan	Église Saint Germain - XIIè	C	1930/1949	
Airan	Moulin à eau - XVIIè	I	1975	
Airan	Château de Coupigny - XVIIIè	I	1927	
Argences	Château du Fresne - XVIIè	I	1932	
Banneville la Campagne	Porte de l'abbaye de Saint-Martin de Troarn - XIVè	I	1928	
Bellengreville	Manoir de la Perquette - XVIIè	I	1980	Oui / 2017
Cagny	Église Saint-Germain de Cagny - XIVè	C	1913	Oui / 2017
Cagny	Prieuré Notre-Dame-des-Moutiers - XIIè	I	1974	
Cesny aux vignes	Château de Cesny-aux-Vignes - XVIIIè / XIXè	C	1977	
Cesny aux vignes	Les communs du château de Cesny-aux-Vignes - XVIIè	I	1977	
Chicheboville	Château de Béneauville - XVIIè	I	1952	
Chicheboville	Chapelle Notre-Dame de Béneauville - XIIè	I	1932	
Condé sur Ifs	Tumulus néolithique dit la Butte du Hu	C	1974	
Condé sur Ifs	Menhir dit Pierre cornue - Néolithique	C	1889	
Condé sur Ifs	Église Saint-Pierre et Saint-Martin - XIIè / XIIIè	C	1910	
Émiéville	Portail de la ferme dite du château - XVIIIè	I	1972	Oui / 2015
Émiéville	Manoir - XVIè / XVIIè	I	1973	Oui / 2015
Moult	Église Sainte-Anne - XIIè	I	1932	
Ouézy	Église Saint Aubin - XIIè	C	1914	
Saint Pierre du Jonquet	Château du Jonquet - XVIIIè	I	1995	
Saint Pierre du Jonquet	Église Saint-Pierre - XVIIIè	I	1986	
Vimont	Château de Vimont	I	1978	Oui / 2013



REPERAGE PATRIMONIAL COMPLEMENTAIRE

Outre le patrimoine faisant l'objet de mesures de protection au titre du Code du Patrimoine, un premier repérage du patrimoine bâti et paysager existant, a été réalisé sur l'ensemble des communes, en concertation avec les élus.

Il vise à repérer et à classer les différentes composantes du patrimoine local, tel qu'il est perçu par les élus et la population, en vue d'adapter ultérieurement les orientations et règles du PLUI, pour assurer sa préservation et le maintien de composantes de l'identité locale.

Il est à ce stade des études indicatif.

Ce premier état des lieux classe les éléments repérés dans les catégories suivantes :

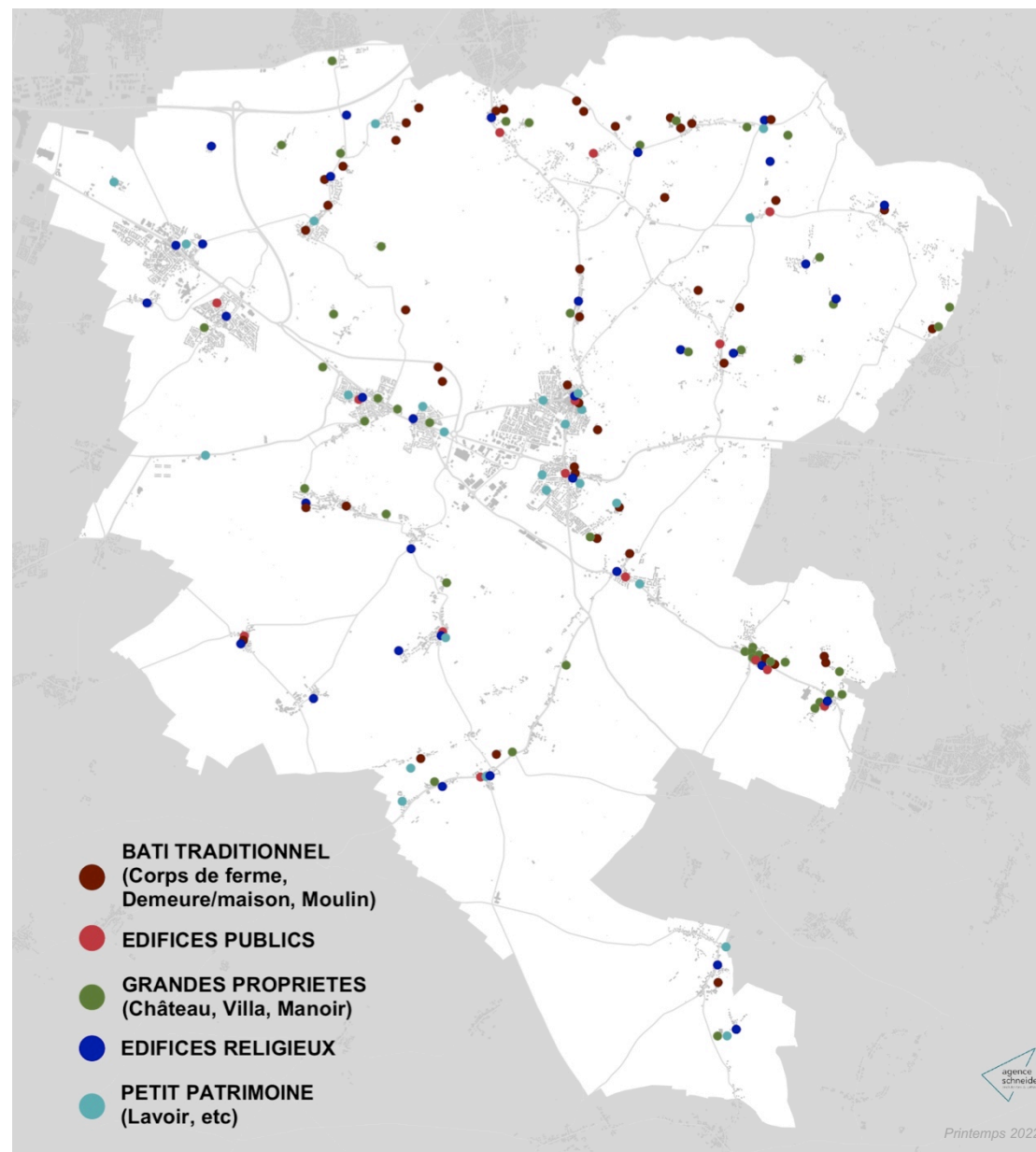
- Édifice religieux : églises et autres chapelles ;
- Édifice public : (ancienne) école, (ancienne) mairie, ...
- Château / manoir
- Autre bâtiment : demeure, corps de ferme, moulin, ...
- Petit patrimoine : lavoirs, calvaires et autres ouvrages participant au patrimoine communal ;
- Autres constructions remarquables : pont, moulin, pigeonnier, ...

en spécifiant leur intérêt patrimonial suivant les 3 niveaux :

- Niveau 2 : pour les éléments ou ensembles d'éléments « remarquables »,
- Niveau 3 pour les éléments ou ensembles d'éléments « intéressants »
- Niveau 4 pour les éléments ou ensembles d'éléments à mentionner pour mémoire ; .

Nota : le niveau 1 correspond aux sites et monuments classés ou inscrits.

PATRIMOINE CULTUREL REPERE



COMMUNE	NUM ID	Niveau	Type de protection	Année de protection	CATÉGORIE	DESCRIPTION	LOCALISATION	ÉPOQUE
Airan	AIR1	1	Classé	1930/1949	Édifice religieux	Église Saint-Germain	5 rue des moulins	XIe
	AIR2	1	Inscrit	1975	Corps de ferme / Moulin	Moulin à eau	17 rue des moulins	XVIIe
	AIR3	1	Inscrit	1927	Château manoir	Château de Coupigny	3 route des renardières	XVIIIe
	AIR4	1	Site classé	1935	Édifice religieux	Tour de Valmeray	Route de Closières	XVIIe
	AIR5	4			Petit patrimoine	Calvaire	Rue du Mont-Jacob	1957
	AIR6	3			Édifice public	Mairie	16 rue de Mézidon	
Argences	ARG1	1	Inscrit	1932	Château manoir	Château du Fresne	Hameau du Fresne	XVIIe
	ARG2	4			Corps de ferme / Moulin	Moulin	Hameau du Fresne	
	ARG3	2			Corps de ferme / Moulin	Porche et tourelle de l'ancienne tulerie	Hameau du Fresne	XIXe
	ARG4	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme du mesnil	Le Mesnil	
	ARG5a	3			Château manoir	Château de Saint-Gilles	Saint-Gilles	
	ARG5b	3			Édifice religieux	Chapelle privée du château de Saint-Clair	Saint-Gilles	
	ARG6	4			Corps de ferme / Moulin	Moulin	Impasse du moulin de la Fontaine	
	ARG7	4			Édifice public	Mairie	Place général Leclerc	
	ARG8	3			Édifice religieux	Église Saint-Jean-Baptiste	Place général Leclerc	1961
	ARG9	2			Corps de ferme / Moulin	Moulin de la porte	Rue du moulin	
	ARG10	4			Édifice public	Ancienne gare	6 route de Vimont	XXe
	ARG11	4			Petit patrimoine	Lavoir	12 rue de Croissanville	
	ARG12	4			Petit patrimoine	Buste du Docteur Paul Derrien	34 rue Maréchal Joffre	
	ARG13	4			Corps de ferme / Moulin	Moulin	Le Verignier	
	ARG14	4			Petit patrimoine	Lavoir	2 rue morte eau	
ARG15	2			Édifice religieux	Chapelle de l'ancienne hospice	17 Hameau du Fresne		
Banneville-la-Campagne	BAN1a	1	Inscrit	1928	Château manoir	Porte de l'Abbaye de Saint-Martin de Troam	13 route de Rouen	XIVe
	BAN1b	2			Château manoir	Château de Banneville la campagne	Le château	XVIIIe
	BAN2	2			Château manoir	Château de Manneville	Haras de Manneville	XVIIe
	BAN3	3			Édifice religieux	Église de l'Assomption Notre-Dame	Chemin du four à chaux	1960
	BAN4	2			Corps de ferme / Moulin	Résidence du petit-fort	Le petit fort	1607
	BAN5	2			Corps de ferme / Moulin	Ecurie du grand-fort	Le grand fort	XIXe
	BAN6	4			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	Impasse du Homme	
	BAN7	4			Petit patrimoine	Borne géodésique	Giberville - D225	XIXe

Bellengreville	BEL1	1	Inscrit	1980	Château manoir	Manoir de la Perquette	La Perquette	XVIIe
	BEL2	4			Petit patrimoine	Stèle de la bataille du Val Es Dunes	D41	1959
	BEL3	3			Château manoir	Château de Franqueville	13 Rue Félix Bouffay	
	BEL4	3			Villas/Immeubles	Villa Holdeman	33 route de Paris	
	BEL5	3			Édifice religieux	Église Notre-Dame	12 sentier à l'abbé	1949-1958
	BEL6	4			Petit patrimoine	Calvaire	18 Rue du stade	1962
	BEL7	3			Édifice public	Mairie	10 rue Léonard Gille	XVIIIe ou XIXe
Billy	BIL1	3			Édifice religieux	Vestige de l'ancienne Église Saint-Symphorien	48 rue André Lemaitre	XIIIe
	BIL2a	3			Édifice religieux	Église Saint-Symphorien	Rue des canadiens	1963
	BIL2b	4			Petit patrimoine	Stèle	Église Saint-Symphorien	
	BIL3	3			Bâti vernaculaire	Ancien presbytère	Non localisé ?	1867
Cagny	BIL4	3			Édifice public	École HUGUETTE SASSIER	2 rue des canadiens	
	CAG1	1	Classé	1913	Édifice religieux	Église Saint-Germain de Cagny	Route de Démouville	XIVe
	CAG2	1	Inscrit	1974	Édifice religieux	Prieuré Notre-Dame-des-Moutiers	Prieuré	XIIe
	CAG3				Édifice religieux	Vestige de la Chapelle Saint-Clair	Non localisé ?	XIe-XIIe
	CAG4	4			Petit patrimoine	Piliers d'entrée	13 Mesnil Fremental	XVIIIe
	CAG5	4			Petit patrimoine	Fontaine Sainte Radegonde	10 rue de la poste	1826-1868
Canteloup	CAG6	3			Édifice religieux	Chapelle Notre-Dame des sept douleurs	18 rue de la poste	1902
	CAN1	2			Château manoir	Château de Canteloup	Le château	XVIIIe
	CAN2	2			Édifice religieux	Église saint-Jean-Baptiste	Le château	XVIIIe
	CAN3	2			Château manoir	Manoir de la Cour	La cour	1633
	CAN4	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	10 le champ Roger	
	CAN5	3			Édifice public	École	12 rue Saint-Jean-Baptiste	XIXe-XXe
Cesny-aux-Vignes	CAN6	3			Villas/Immeubles	Maison	8 rue Saint-Jean-Baptiste	
	CES1a	1	Classé	1977	Château manoir	Château de Cesny aux vignes	33 rue André Lemaitre	XVIIIe-XIXe
	CES1b	1	Inscrit	1977	Château manoir	Bâtiments des communs	33 rue André Lemaitre	XVIIe
	CES2	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	29 Rue André Lemaitre	
	CES3	3			Édifice public	École	22 Rue André Lemaitre	1878
	CES4	2			Édifice religieux	Église Saint-Pierre	Rue André Lemaitre	1870
	CES5	3			Demeure	Maison	27 rue André Lemaitre	
	CES6	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	Impasse de l'ancienne poste	
CES7	3			Demeure	Maison	16 Rue André Lemaitre		
CES8	3			Demeure	Maison	11 Rue André Lemaitre		



	CES9	3			Édifice public	Mairie et salle Gousseau	8 rue André Lemaitre	XVIIIe-XIXe
	CES10	3			Demeure	Maison	4 rue André Lemaitre	
	CES11	3			Demeure	Maison	2 route de Croissanville	
	CES12	3			Demeure	Maison	Ruelle Boyère	
	CES13	3			Demeure	Maison	2 route d'Airan	
Chicheboville	CHI1	1	Inscrit	1952	Château manoir	Château de Bénéauville	163 route de Bénéauville	XVIIe
	CHI2	1	Inscrit	1932	Édifice religieux	Chapelle Notre-Dame de Bénéauville	1 D80	XIIe
	CHI3	2			Château manoir	Château de Navarre	Rue de Navarre	XVIIIe
	CHI4	2			Édifice religieux	Église Saint-Martin	18 rue de l'église	XVe-XIXe
	CHI5	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	19 rue de l'église	
	CHI6	3			Château manoir	Château de Chicheboville	Route du bois	
	CHI7	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	94 rue Ecole	
Cléville	CLE1	2			Édifice religieux	Église de l'Assomption Notre-Dame	109 L'église	XIIIe-XVIIIe-XIXe
	CLE2	2			Corps de ferme / Moulin	Ancien débit de boisson	110 L'église	XXe
	CLE3	3			Château manoir	Château Pigache	Le château Pigache	XIXe
	CLE4a	2			Château manoir	Le manoir de l'ancienne fromagerie	Le manoir	XVIIe
	CLE4b	2			Corps de ferme / Moulin	Ancienne fromagerie	Le manoir	XVIIe
	CLE5a	3			Château manoir	Château du Bois Roger	Bois Roger	
CLE5b	3			Édifice religieux	Chapelle privée du château du Bois Roger	Bois Roger		
Condé-sur-ifs	COND1	1	Classé	1974	Tumulus néolithique	Butte du Hu	Butte du Hu	Néolithique
	COND2	1	Classé	1889	Menhir	La Pierre cornu	Rue des Haies d'Argences	Néolithique
	COND3	1	Classé	1910	Édifice religieux	Église Saint-Pierre et Saint-Martin	Rue du 8 mars 1846	XIIe-XIIIe
	COND4	4			Petit patrimoine	Lavoir	7 la Ruelle	
	COND5	2			Château manoir	Château d'ifs	Rue du Moulin	XVIIIe
	COND6	2			Édifice religieux	Église Sainte-Anne	Rue de la Chapelle	XVIIIe
	COND7	4			Petit patrimoine	Lavoir	Rue du 8 mars 1846	XIXe
	COND8	4			Petit patrimoine	Lavoir	5 rue du moulin	
Conteville	CONT1	2			Édifice religieux	Église des Saints-Innocents	Le Bourg	XIIe-XIIIe
	CONT2	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	Le Bourg	
	CONT3	2			Édifice public	Ancienne Mairie	Le Bourg	1890
Émiéville	EMI1a	1	Inscrit	1972	Corps de ferme / Moulin	Portail de la ferme dite du château	Rue du colombier	XVIIIe
	EMI1b	2			Corps de ferme / Moulin	Ferme dite du château	1 Rue du colombier	XVIIIe

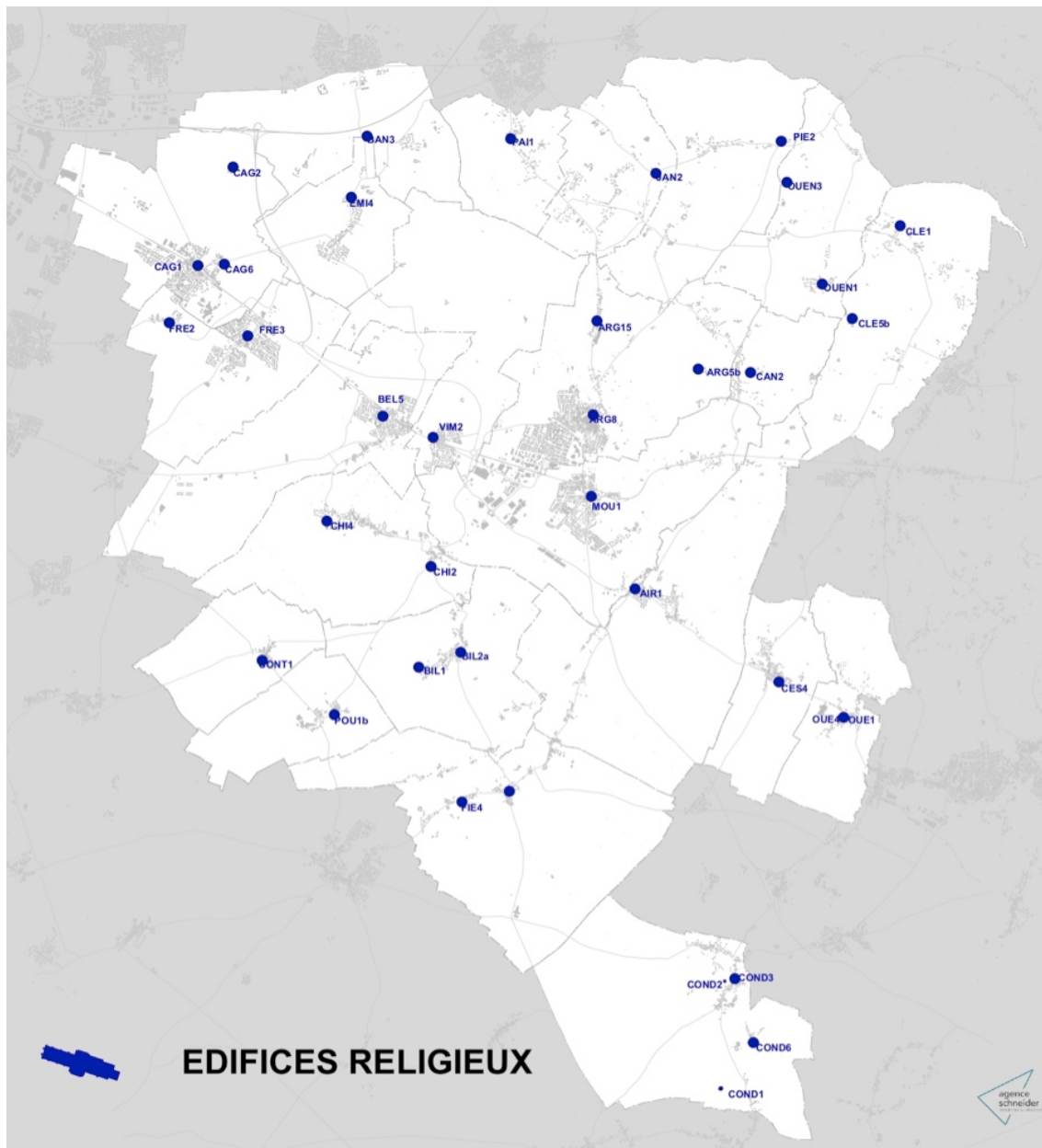
	EMI2	1	Inscrit	1973	Château manoir	Manoir	53 rue du manoir	XVIIe-XVIIIe
	EMI3	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	52 rue du manoir	
	EMI4	3			Édifice religieux	Église de la Nativité Notre-Dame	17 rue du manoir	XXe
	EMI5	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	29 rue du manoir	
	EMI6	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	2 rue de l'épine	
	EMI7	4			Petit patrimoine	Calvaire	4 rue du Calvaire	
Fierville-Bray	FIE1	3			Château manoir	Château de Bray	Le château de Bray	XIXe
	FIE2	3			Château manoir	Château de Fierville	Le Bourg	XVIIIe
	FIE3	3			Corps de ferme / Moulin	Moulin de Bray	D43	XVIIIe
	FIE4	2			Édifice religieux	Église Saint-Pierre	Le Bourg	XIIe-XIIIe
	FIE5	3			Édifice public	Mairie de Fierville-Bray	36 Le Valquenet	XXe
	FIE6	4			Bâti vernaculaire	Presbytère	Danneville	XVIIIe
	FIE7	5			Bâti vernaculaire	Presbytère	29 rue de la forge	XVIIe-XVIIIe
	FIE8	4			Petit patrimoine	Lavoir	Route de Poussy	
	FIE9	4			Petit patrimoine	Lavoir	Chemin du Home	
	FIE10	4			Petit patrimoine	Calvaire	Danneville	
Frénouville	FRE1	2			Château manoir	Château de Frénouville	30 rue du Maréchal Foch	XVIIIe-XIXe
	FRE2	2			Édifice religieux	Chapelle Notre-Dame du Poirier	1 rue Serge Federmeier	XIIe
	FRE3	3			Édifice religieux	Église Saint-Martin	Rue du Canada	XXe
	FRE4	3			Édifice public	Mairie (presbytère)	17 rue de la libération	
Janville	JAN1	3			Édifice public	Mairie (ancienne école)	145 rue Haute	XIXe-XXe
	JAN2	2			Édifice religieux	Église Notre-Dame de la Nativité	Rue de l'Église	XVIIIe
	JAN3	2			Château manoir	Château de Janville	213 Le château manoir de Janville	XIXe
	JAN4	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	Ferme aux Bonnements	
	JAN5	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	203 route de Beuvron	
	JAN6	2			Corps de ferme / Moulin	Etable de la grande ferme	200 route de Beuvron	XVIIIe
Moult	MOU1	1	Inscrit	1932	Édifice religieux	Église Sainte-Anne	1 rue de l'Église	XIIe
	MOU2	3			Édifice public	Mairie	8 rue Pierre Cingal	1877
	MOU3	4			Petit patrimoine	Lavoir	Rue de la Muance	XIXe
	MOU4	2			Corps de ferme / Moulin	Ancien moulin	37 rue d'Ingouville	XVIIe
	MOU5	4			Petit patrimoine	Lavoir	37 rue d'Ingouville	
	MOU6	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	11 rue de Pakoslaw	

	MOU7	3			Château manoir	Manoir	Rue Pakoslaw	
	MOU8	4			Petit patrimoine	Kiosque	Rue Marguerite Duras	
	MOU9	4			Petit patrimoine	Sculpture "La Parque"	Rue Michel Crépeau	
	MOU10	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	10 rue de l'église	
	MOU11	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	56 route de Paris	
Ouézy	OUE1	1	Classé	1914	Édifice religieux	Église Saint-Aubin	Rue Auguste Lemonnier	XIe
	OUE2	2			Château manoir	Château de Ouézy	22 rue Auguste Lemonnier	XIXe
	OUE3	2			Château manoir	La Baronnie	10 rue Auguste Lemonnier	XVIIIe
	OUE4	3			Édifice religieux	Ancien Prieuré	4 Chemin des moulins	XVIIe
	OUE5	4			Petit patrimoine	Lavoir	1 Chemin du lavoir	XIXe-XXe
	OUE6	3			Édifice public	Mairie (presbytère)	1 rue Jules Rame	XIXe
	OUE7	2			Château manoir	Le petit château	3 rue Jules Rame	XVIIIe
	OUE8	3			Château manoir	Manoir	19 chemin du lavoir	
	OUE9	3			Château manoir	Le château blanc	2 chemin des vignes	
	OUE10	3			Corps de ferme / Moulin	Pressoir de Jules Rame	19 chemin des vignes	
	OUE11	4			Petit patrimoine	Calvaire	1 chemin du Diguët	1953 - 2019
	OUE12	4			Petit patrimoine	Lavoir	6 chemin du laizon	
	OUE13	2			Demeure	Maison de Jules Rame	23 chemin des vignes	
Poussy-Ja-Campagne	POU1a	1	Site classé	1935	Édifice religieux	If du cimetière	Le Bourg	
	POU1b	2			Édifice religieux	Église Saint-Vaast	Le Bourg	
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	OUE1	2			Édifice religieux	Église Notre-Dame d'Héritot	Héritot	XVIIIe
	OUE2	3			Château manoir	Château d'Héritot	Héritot	XVIIIe
	OUE3	2			Édifice religieux	Église Saint-Ouen	L'Église	Moyen-Âge
	OUE4	4			Petit patrimoine	Lavoir	Voie de Cléville	
	OUE5	2			Édifice public	Mairie et ancienne école	Voie de Cléville	XIXe
	OUE6	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	Voie de Cléville	
	OUE7	2			Château manoir	Manoir et son corps de ferme	25 Champ Delaunay	XVIIe
Saint-Pair	PAI1	3			Édifice religieux	Église saint-Paterne	Chemin rural de l'Église	1958
	PAI2	4			Petit patrimoine	Stèle de Paul Quelecc	455 Chemin des petites Desvallees	
	PAI3	2			Château manoir	Château de la Madeleine	La Madeleine	XIXe
	PAI4	3			Château manoir	Château de la famille d'ales	Le château	
	PAI5	3			Édifice public	Mairie	735 route d'Argences	1879
	PAI6	3			Corps de ferme / Moulin	Ancien corps de ferme	30 rue du village	

	PAI7	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	169 rue du village	
Saint-Pierre-du-Jonquet	PIE1	1	Inscrit	1995	Château manoir	Château du Jonquet	Le château	XVIIIe
	PIE2	1	Inscrit	1986	Édifice religieux	Église Saint-Pierre	L'Église	XVIIIe
	PIE3	4			Petit patrimoine	Monument des fusillés	D78	1957
	PIE4	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	L'Église	
	PIE5	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	37 D78	
	PIE6	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	1 Chemin du bois de la motte	
	PIE7	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	5 Chemin du bois de la motte	
	PIE8	3			Villas/immeubles	Maison	5 Chemin du bois de la motte	
	PIE9	3			Corps de ferme / Moulin	Ferme de Rupière	3 chemin de Rupierres	XVIIIe
Vimont	VIM1	1	Inscrit	1978	Château manoir	Château de Vimont	30 route de Paris	XVIIIe
	VIM2	3			Édifice religieux	Église de la Présentation Notre-Dame	1 route de Paris	1950
	VIM3	3			Château manoir	Manoir "Turpin"	33 Route de Paris	
	VIM4	3			Corps de ferme / Moulin	La grange aux Dimes	Cours sémillon	
	VIM5	3			Corps de ferme / Moulin	Ferme Saint-Gabriel	Route d'Émiéville - 2 D227	
	VIM6	3			Château manoir	Le petit Château	Avenue des chênes	
	VIM7	3			Château manoir	Château Saint-Pierre-Oursin	Saint-Pierre-Oursin	
	VIM8	4			Petit patrimoine	Stèle commémorative de la bataille du Val Es Dunes	Route de Paris - 35 D613	1841
	VIM9	4			Petit patrimoine	L'oratoire de Notre Dame du Brasier	Route du marais	1964
	VIM10	3			Corps de ferme / Moulin	Corps de ferme	Route du marais	



PATRIMOINE RELIGIEUX



*Eglise de la Nativité
Notre-Dame
Emiéville*



*Eglise Saint-Martin
Fierville-Bray,
Valambray*



*Eglise Saint-Germain
Cagny*



*Eglise Sainte-Anne
Condé-sur-Iffs*



*Eglise Saint-Pierre
Cesny-aux-Vignes*



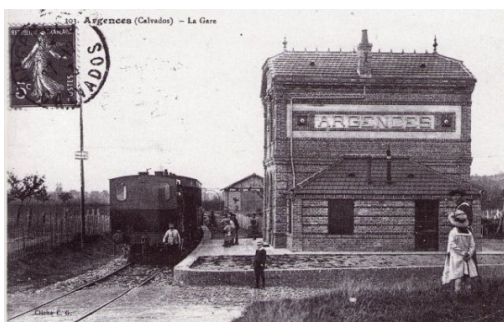
*Eglise Saint-Pierre
Fierville-Bray, Valambray*



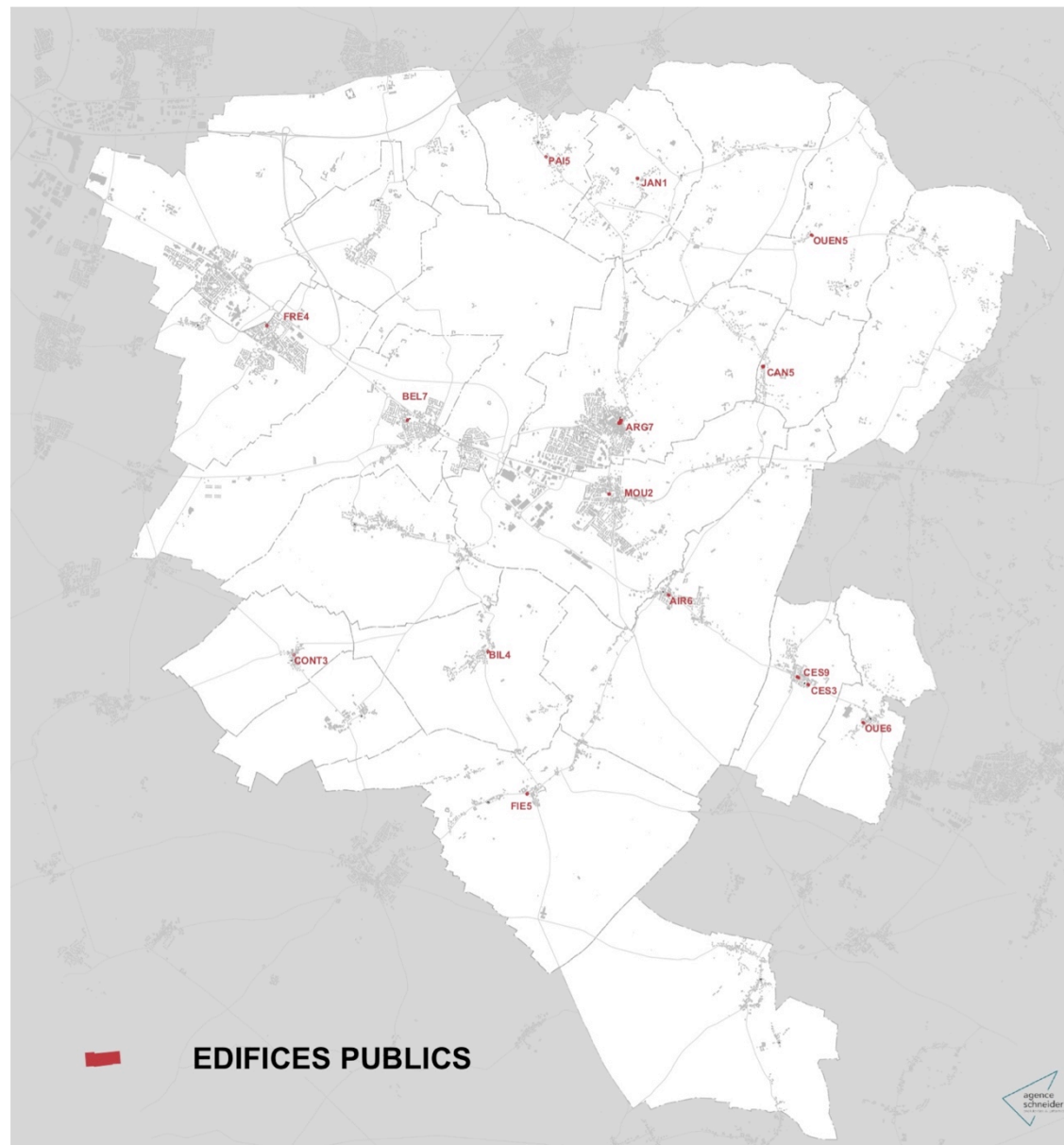
*Vestige de l'église
Saint-Symphorien
Billy, Valambray*



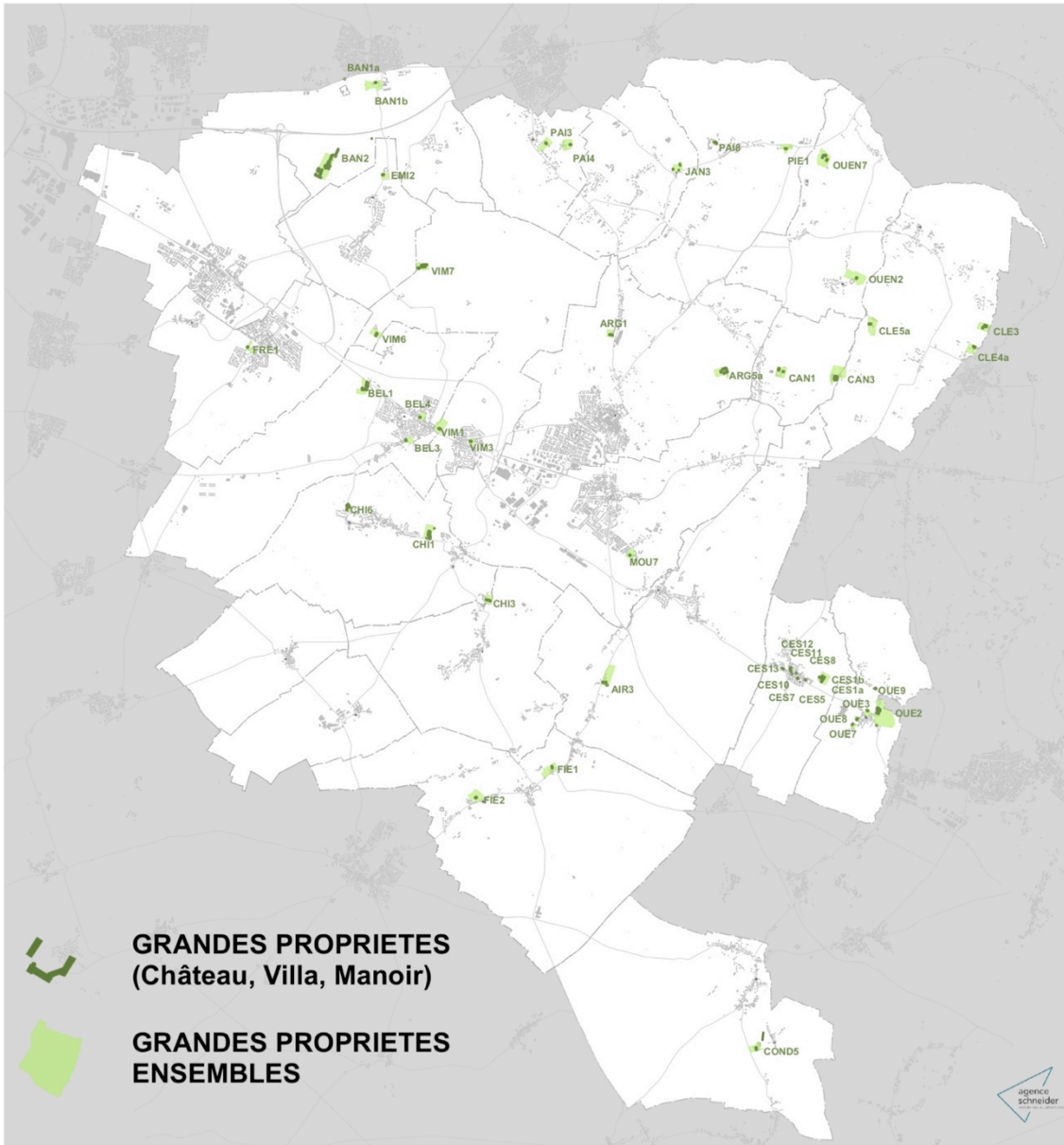
*Eglise Saint-Jean-Baptiste
Argences*



PATRIMOINE PUBLIC



GRANDES PROPRIETES



Château de Banneville-la-Campagne



Château de Banneville-la-Campagne au début du XXe



Villa Holderman Bellengreville



Château de Bray Fierville-Bray, Valambray



Entrée du château de Quézy



Château de Béneauville Chicheboville



Château d'Ifs Condé-sur-Ifs



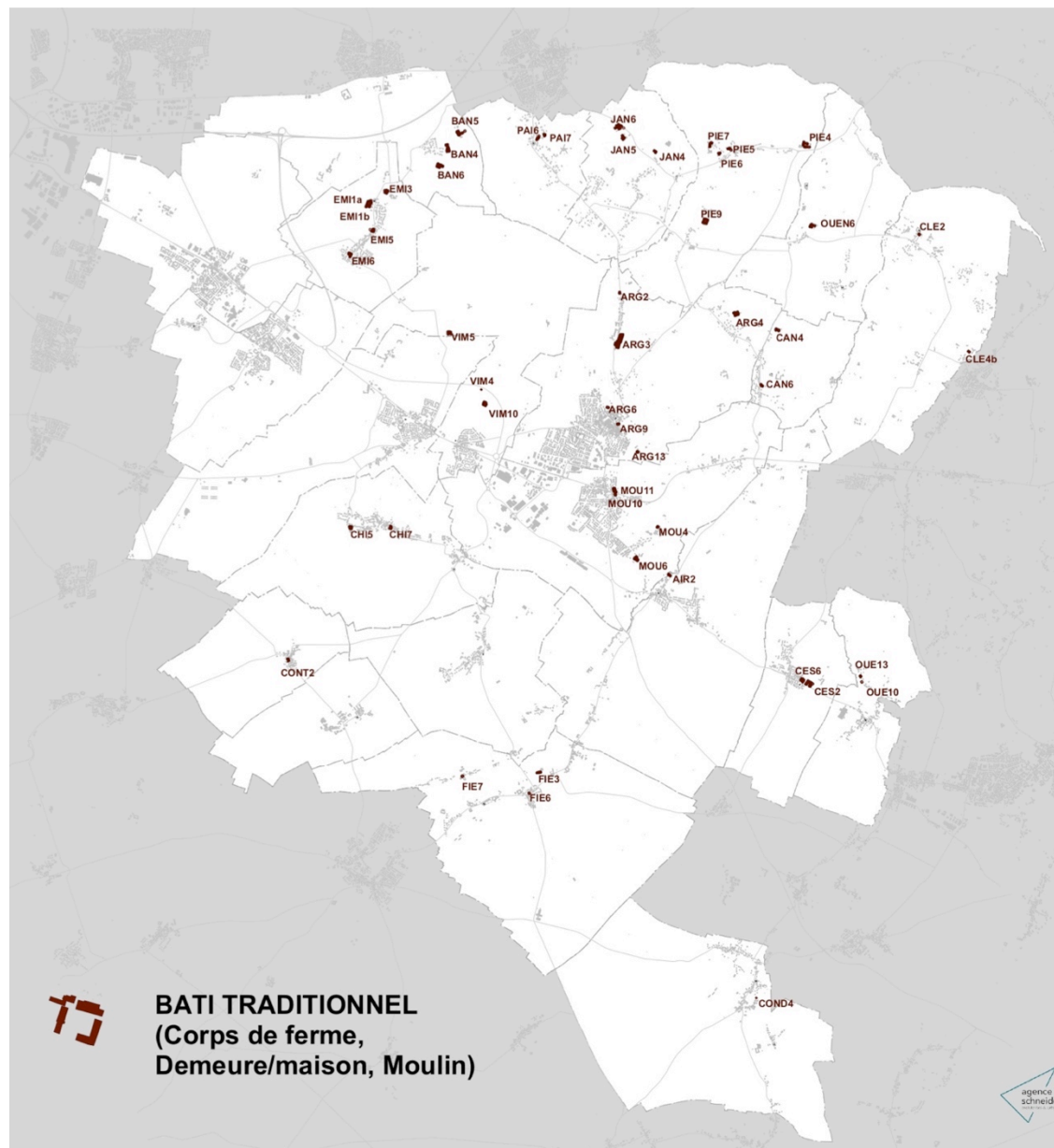
Le petit château Quézy



Ancienne tuilerie d'Argences



AUTRE PATRIMOINE RURAL



BATI TRADITIONNEL
 (Corps de ferme,
 Demeure/maison, Moulin)



Corps de ferme Vimont



Pressoir de Jules Rame Ouézy



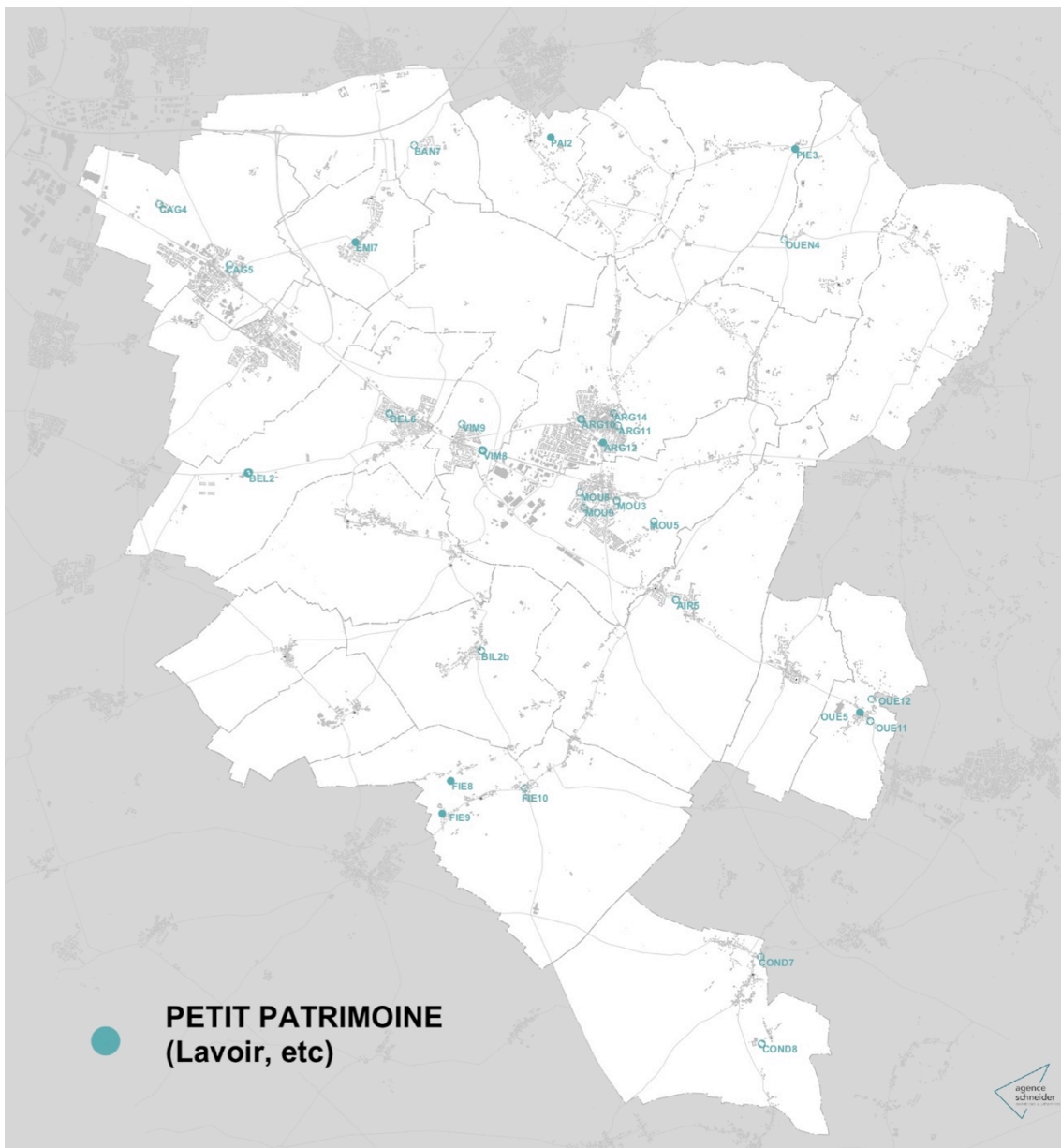
Moulin de la porte Argences



Ancien moulin Moul



PETIT PATRIMOINE



Lavoir Moul



Calvaire Airan, Valambray



Fontaine Sainte Radegonde Cagny



Grotte du Château de Cagny (Calvaire)



Site de la bataille de Valès Dunes



L'oratoire de Notre-Dame du Brasier Vimont



Sculpture « La Parque » de Claude Quiesse Moul

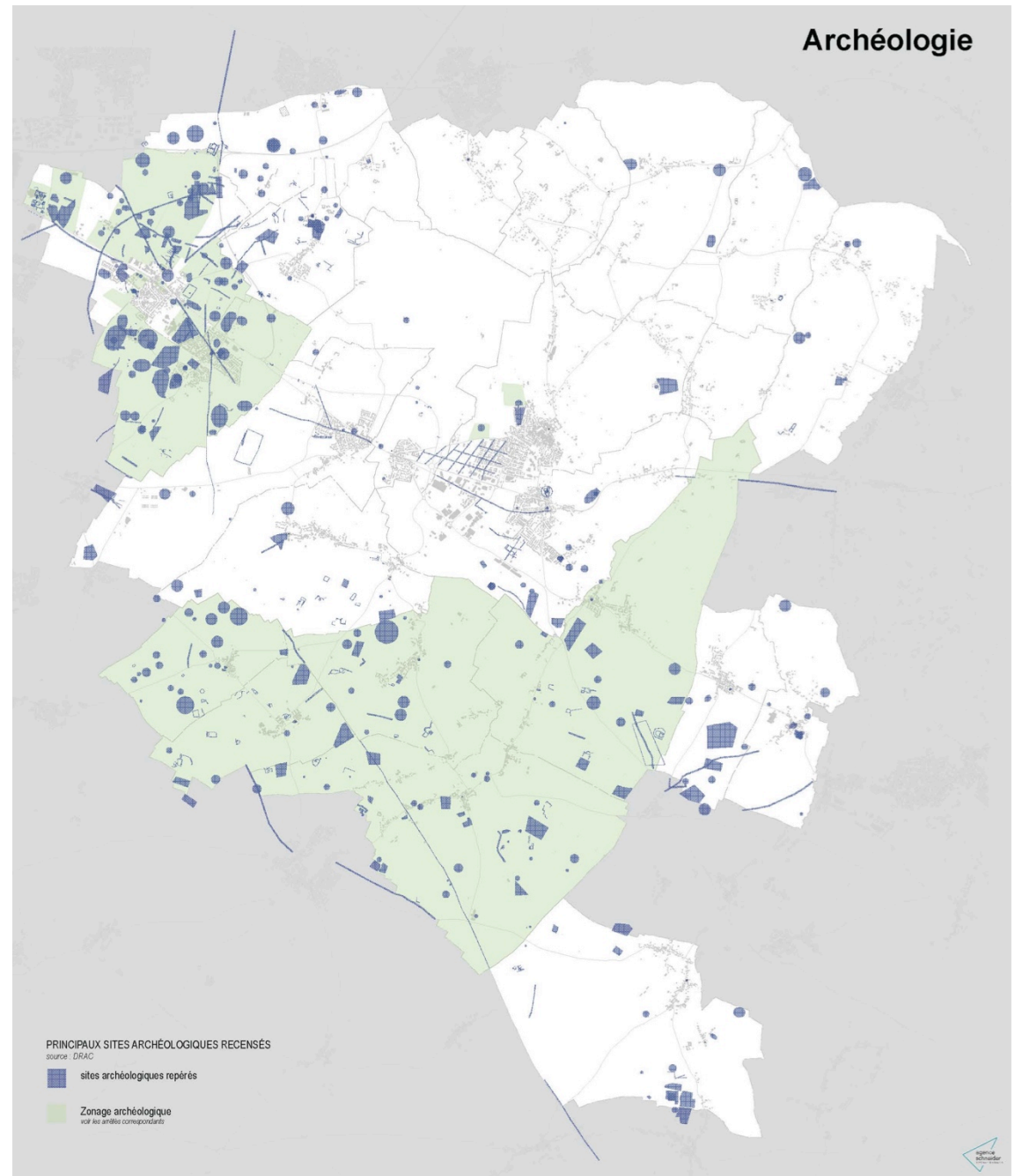
VESTIGES ARCHEOLOGIQUES

Quatre communes sont concernées par des arrêtés de Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) :

- Argences,
- Cagny,
- Frénoville,
- Valambray.

Ces arrêtés signalent les secteurs présentant un risque majeur de découverte archéologique. Ils impliquent que tous les projets d'urbanisme (permis d'aménager, permis de démolir, de construire, ZAC et autorisation de lotir, demandes d'autorisation d'installation et de travaux divers) implantés sur ces zones archéologiques soient transmis pour avis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional d'Archéologie) selon les seuils mentionnés.

Il existe sur les autres communes des sites recensés dans les différents documents d'urbanisme.



COMMUNE	NOM	TYPE	EPOQUE	DATE ARRÊTÉ	
Argences	Deux enclos au nord du bourg	enclos	protohistorique	08-nov-05	
	site du château de Saint-Gilles	château	protohistorique		
Banneville-la-Campagne	Château de Manneville	cimetière	Haut moyen-âge	06-mars-07	
	Pièce de Banneville, hameau de Manneville	occupation	néolithique		
	Pièce de Lirose	occupation	néolithique		
	Entre l'A13 et la RN175	chemin	époque indéterminée		
	Entre le chemin privé et le manoir	enclos	époque indéterminée		
	Haras de Manneville	enclos	époque indéterminée		
	enclos	enclos	époque indéterminée		
	Manneville	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer?		
	Près de la RD227	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer?		
	Église Notre-Dame	église	Bas moyen-âge - époque moderne		
	Château de Banneville	château non fortifié	époque moderne		
	Manneville haras	occupation	néolithique		
	Enclos funéraire?	Enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer?		
	Au nord du haras de Manneville	enclos	époque indéterminée		
		enclos, fossé, fosse	époque indéterminée		
		enclos	époque indéterminée		
		Église	Moyen-âge classique		
		Chemin Saulnier	chemin		époque indéterminée
		Guillerville	léproserie		Moyen-âge classique
		Pièce de Lirose	occupation		gallo-romain
	Pièce de Banneville, hameau de Manneville	occupation	gallo-romain		
	Manneville	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer?		
	Le Clos de la Fontaine, le Havre	parcellaire? Carrière	Moyen-âge classique		

Bellengreville	nécropole		Haut moyen-âge	25-nov-07
	église Notre-Dame d'origine médiévale		Haut moyen-âge	
		occupation	Age de bronze	
	chemins anciens	chemin		
	voies gallo-romaines	chemin	gallo-romain	
		fossés		
		enclos	protohistorique	
		occupation	néolithique	
Billy	chapelle et cimetière		Haut moyen-âge	05-janv-11
		enclos	Age de fer	
Cesny-aux-Vignes	fortifications antiques			28-juin-12
	enceinte médiévale?			
	habitat et sépultures		Haut moyen-âge	
	château moderne			
	église médiévale			
	château et jardins modernes			
	église et cimetière médiévaux			
	carrières antiques?			
	habitat médiéval?			
	occupation médiévale			
	enclos		protohistorique	
	occupation		protohistorique	
	carrière et puits		néolithique	
occupation antique		antique		
voies antiques		antique		
Chicheboville	tumulus néolithique (détruit)			17-févr-12
	nécropole haut moyen-âge			
	habitats et occupations protohistoriques			
	parcellaires			
	inhumations indéterminées			
Condé-sur-Iffs	enclos			
	enclos			
	monument funéraire		néolithique	
	église		moyen-âge	
	enclos		Age de bronze	
	chemin ancien			
	enclos multiples		protohistorique	
	enclos, occupation		antiquité	
	enclos, occupation		Age du bronze + antiquité	
	occupation + sépultures		néolithique	
	enclos			
chemin				
Emiéville	manoir moderne			

	église médiévale et cimetière haut moyen Age		
	carrières antiques?		
	drainages ou parcellaires		
	drainages ou parcellaires		
	grandes fosses indéterminées		
Fierville-Bray	La Fosse Crière	enclos	époque indéterminée
	Bray, le prieuré	enclos	Age de fer
	enclos	enclos, fossé	époque indéterminée
	L'Orme Sec, Fierville	enclos, fosse	époque indéterminée
	D43, non loin de la mairie	chemin, parcellaire	époque indéterminée
	Le Home	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer?
	Voies des ponts de Jort	voie	gallo-romain ?
	Enclos funéraire?		Age de bronze - Age de fer
	Le Val de l'Epine	enclos	Age du fer
	Le Val de l'Epine	chemin	époque indéterminée
	Le Val de l'Epine	enclos	époque indéterminée
	La Sabaterie	enclos	époque indéterminée
	fossé	enclos	époque indéterminée
		enclos	époque indéterminée
	La fosse au renard	fosse	époque indéterminée
	enclos	enclos	époque indéterminée
	La commune Boissay	enclos	époque indéterminée
	Danneville	enclos, fossé	époque indéterminée
	Danneville	enclos	époque indéterminée
	Delle de la justice	ferme	second Age du fer?
Église Saint-Pierre, Fierville	cimetière, église	Bas moyen-âge	
Église Saint Jean-Baptiste, Bray-la-Campagne	cimetière, église	Bas moyen-âge	
La Butte du Fresne	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer	

Prieuré de Sainte Barbe, Bray	prieuré	Moyen-âge classique
L'Orme sec, Les Vieux Pestils	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer
Le Home	enclos	époque indéterminée
Les Vaux des Roques	enclos	époque indéterminée
Delle de Rome	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer ?
Les Carrières	enclos	époque indéterminée
Delle de Rome	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer
Delle de Rome	fossé, fosse	époque indéterminée
Le Prieuré	enclos	époque indéterminée
Le Bois aux Mouches	enclos	époque indéterminée
Le Prieuré	fossé, fosse	époque indéterminée
Gazoduc Moul-Urville, Les Vieux Pestils	fosse	haut moyen-âge
Croisement RD43 et RD91, Danneville	calvaire	époque moderne
Le moulin	moulin, eau hydraulique	époque moderne
Ancien château de Fierville, fierville	château non fortifié	époque moderne
Château de Bray, Bray la Campagne	château non fortifié	époque moderne
Le Home	chemin	époque indéterminée
	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer
Le Val de l'Epine	enclos	époque indéterminée
Le Val de l'Epine	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer ?
Danneville	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer ?
Fierville, L'Orme Sec	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer
Fierville, L'Orme Sec	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer
Le Home	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer
Le Home	enclos funéraire?	Age de bronze - Age de fer
La Fosse Crière, près du hangar	occupation	gallo-romain



	Les Bois aux Mouches	enclos funéraire	Age de bronze - Age de fer	
	Les Carrières	enclos	Age de fer	
Janville	Structure circulaire dans les marais au nord de la commune		époque indéterminée	
Moult	Enceinte fortifiée gallo-romaine			18-juin-07
	occupation gallo-romaine			
	église médiévale			
	voie antique			
	enclos et occupation ancienne			
	manoir moderne			
	occupation antique			
	occupations anciennes multiples et sépultures haut moyen-âge			
	sépultures néolithiques et occupation ancienne			
	chemins antiques			
dépôt Age du bronze près de l'église				
dépôt monétaire près voie antique				
Saint-Ouen du Mesnil-Oger	tombes et cimetière autour de l'église de Saint-Ouen			
	Vestiges enfouis de l'église Saint-Laurent à Hernetot			
Vimont	château moderne		époque moderne	26-août-09
	voie antique			
	prieuré d'origine médiévale		moyen-âge	
	inhumations			
	enclos		protohistorique	

